



VOYAGE D'ÉTUDE EN ITALIE DU NORD

- 2 AU 6 OCTOBRE 2013 -

"Turin et Bologne : deux métropoles, une complémentarité sur une autre manière de penser -et réaliser- la ville durable"

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES -

La participation financière à ce voyage (assurances comprises) **s'élève à :**

Si vous partez avec le groupe le mercredi matin

2155 € (par personne) en chambre double
2490 € en chambre single

Si vous partez le mardi soir (départ anticipé)

2305 € (par personne) en chambre double
2725 € en chambre single

Pour les non-membres de l'Association, le montant total du voyage, quelle que soit la formule choisie, est majoré de 100€/pers; voir détail page suivante.

Le prix total inclut :

- les transports aériens Paris / Turin / Paris sur vols réguliers de la compagnie Air France ainsi que les transferts et transports prévus au programme, en train de Turin / Bologne, et, en car grand tourisme,
- les taxes d'aéroport et de sécurité,
- l'assistance d'un accompagnateur de l'Agence de voyage (sauf pour les "temps libres"),
- les services d'un transfériste à l'aéroport pour assurer l'un des deux départs
- la location d'un équipement HF pour les visites guidées,
- les assurances (annulation- assistance- rapatriement -bagages et annulation plus),
- l'hébergement au NH Santo Stefano 4* (ou similaire) à Turin et au Grand Hotel Majestic già Baglioni 5* (ou similaire) à Bologne, en chambre double / single, et petit déjeuner,
- les repas tels que mentionnés dans le programme (hors "repas libres") ainsi que les boissons (sur la base de 1 bière ou 1 soft drink ou ¼ de vin, eau minérale et café), dans les restaurants,
- les visites prévues au programme,
- l'organisation et l'animation des rencontres professionnelles par le consultant,
- la préparation, la gestion et l'organisation du voyage par l'AFDU,
- une réunion préparatoire de travail en septembre pour les participants et la remise de documents
- la mise en ligne sur le site de l'AFDU de documents (liste des participants-trombinoscope, fiches projets...)

Les dépenses restant à la charge de chaque participant :

Les **dépenses personnelles** à régler à votre départ des hôtels ou des restaurants (minibar, room-service, boissons supplémentaires des repas, consommations bars et achats boutiques, lingerie/blanchisserie, communications téléphoniques et programmes payants télévision câblée...) ainsi que les repas et sorties libres ...

Merci d'adresser à l'AFDU par mail une copie de votre passeport ou carte d'identité valide que vous utiliserez pour le voyage ainsi qu'une photographie pour le trombinoscope des participants (photo uniquement pour ceux qui n'auraient pas participé à un voyage précédent).

Pour le Règlement

Pour les membres de l'AFDU

Départ avec le groupe le mercredi matin

- **Règlement comptant :**

- ✓ en chambre **double** : 2155 € /pers.
(soit pour 2 personnes, 4310 €)

- ✓ en chambre **single** : 2490 €

- **Règlement en 2 mensualités** : les 2 chèques sont à adresser à l'AFDU avec le bulletin d'inscription. Ils seront débités en juin et juillet.

- ✓ en chambre **double** : 2 chèques de 1077,50 €/pers
(soit pour 2 personnes, 2 chèques de 2155 €)

- ✓ en chambre **single** : 2 chèques de 1245 €

Départ anticipé le mardi soir (quota restreint, inscriptions prises en compte à réception des bulletins dans la limite des places disponibles)

- **Règlement comptant :**

- ✓ en chambre **double** : 2305 € par personne
(soit pour 2 personnes, 4610 €)

- ✓ en chambre **single** : 2725 €

- **Règlement en 2 mensualités** : les 2 chèques sont à adresser à l'AFDU avec le bulletin d'inscription. Ils seront débités en juin et juillet.

- ✓ en chambre **double** : 2 chèques de 1152,50 €/pers.
(soit pour 2 personnes, 2 chèques de 2305 €)

- ✓ en chambre **single** : 2 chèques de 1362,50 €

Pour les non-membres de l'Association

(si votre structure n'est pas adhérente ou que vous n'êtes pas membre à titre individuel)
(dans la limite des places disponibles)

Départ avec le groupe le mercredi matin

- ✓ en chambre **double** : 2255 € par personne
(soit pour 2 personnes 4510 €)

- ✓ en chambre **single** : 2590 €

Départ anticipé le mardi soir (dans la limite des places disponibles)

- ✓ en chambre **double** : 2405 € par personne
(soit pour 2 personnes 4810 €)

- ✓ en chambre **single** : 2825 €

Toute modification de coûts imposée par l'Agence de voyage (taxes aéroport, taxe de sécurité....) pourrait être répercutée sur le coût global jusqu'à 30 jours ouvrés avant le départ. Les inscrits seraient alors informés par mail; cette modification ne pourrait en aucun cas être un motif d'annulation de l'inscription.

Annulation individuelle des participants

- [Conditions d'annulation individuelle des participants](#)

- Dès réservation : 65 € de frais de dossier
- Du 27 juin au 15 juillet : 10 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier
- Du 16 juillet au 31 juillet : 15 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier
- Du 1^{er} août au 12 août : 35 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier
- Du 13 août au 2 septembre : 50 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier
- Du 3 septembre au 16 septembre : 75 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier
- A partir du 17 septembre : 100 % du montant du voyage + 65 € de frais de dossier

Ces frais seraient remboursés par l'assurance sur présentation des justificatifs, déduction faite des frais de dossiers de 65 euros non remboursables quelque soit la date d'annulation, et du montant des assurances contractées.

Assurance incluse dans le prix total du voyage :

- [La garantie "Assistance-Rapatriement- Annulation-Bagages" \(incluse dans le prix\) :](#)

"Cette garantie intervient en cas d'annulation pour raisons de santé, accident, décès, licenciement...du contractant, de son conjoint, de la personne l'accompagnant au cours du voyage, de ses ascendants ou descendants". Pour plus d'information, contacter l'AFDU.

L'annulation doit être signalée à l'AFDU par mail ou par lettre recommandée le jour de la cause du désistement.

Pour les bagages, franchise de 30 € par personne.

- [La garantie complémentaire "Annulation Plus" \(incluse dans le prix\) :](#)

Cette garantie est acquise "si vous annulez en raison d'un événement extérieur, soudain, imprévisible, justifié, indépendant de votre volonté vous empêchant de voyager et survenu entre la date de souscription du contrat d'assurance et la date de votre départ ", sur justificatifs. Franchise par personne : 20% du prix du voyage (minimum de 152€ par personne).

L'annulation doit être signalée à l'AFDU par mail ou par lettre recommandée le jour de la cause du désistement.

Pour plus d'information, contacter l'AFDU.

Formalités administratives

Passeport ou carte d'identité en cours de validité après le retour.

Tout participant qui ne pourrait s'engager sur un vol, faute de présenter les documents exigés, ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Pensez à demander votre carte vitale européenne (délai d'obtention 1 mois) sur le site www.ameli.fr